DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Demande de subvention au Conseil Général des Yvelines dans le cadre du plan de relance départemental

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2009
par voie d'affichages
~~notifié le .....~~
transmis en Sous-Préfecture
le 27 mai 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 mai 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT*, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur PIVERT (sauf pour le dossier n° 09 C 00, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers n° 09 C 01-02-03-04-05)

Avait donné procuration :

Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT*

Secrétaire de Séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 09 C 10

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DÉPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Général des Yvelines a décidé, lors de l'Assemblée départementale en date du 12 mars 2009, d'un plan de relance « bâtiments travaux publics ».

Ce plan de relance instaure plusieurs dispositifs exceptionnels de subventionnement, en particulier :

- programme d'aide au financement de terrains de grands jeux en gazon synthétique,
- travaux d'économie d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics.

L'aide exceptionnelle au financement de terrains de grands jeux en gazon synthétique est ouverte aux opérations de réhabilitation de surfaces de terrains de grands jeux au taux de 30% des travaux éligibles (dont le montant est plafonné à 600 000 € H.T.), soit une subvention maximale de 180 000 €. Seuls sont retenus les frais directement liés à l'aire de jeux : le gazon synthétique avec sa pose et l'adaptation préalable au terrain, les buts, poteaux de corners et abris de bancs de touche. Les travaux doivent être achevés au 31 décembre 2010.

La Ville a décidé d'équiper en gazon synthétique le terrain mixte de hockey et football au stade Georges Lefèvre (dit « terrain rouge »), afin de permettre une utilisation optimisée de cet équipement par les différentes associations.

Par ailleurs, l'aide exceptionnelle aux économies d'énergie propose une aide pour les petits travaux d'investissement réalisés en 2009 ou 2010 visant à une meilleure efficacité énergétique au taux de 30% des travaux éligibles plafonnés à 50 000 € H.T., soit une subvention maximale de 15 000 €.

L'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude au stade Georges Lefèvre, qui est programmée cette année pour un montant de 80 000 € T.T.C., participe à la démarche soutenue par le Conseil Général des Yvelines.

Ces deux projets pouvant être subventionnés par le Conseil Général des Yvelines dans le cadre de son plan de relance départemental, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions au taux maximum.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le programme d'aide au financement de terrains de grands jeux en gazon synthétique et une subvention pour les travaux d'économie d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics et signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines

Maurice SOLIGNAC